

Trouver un service de garde d'enfants

Gardiens ou gardiennes

Avant de confier votre bébé à une nouvelle personne – amie, membre de votre famille, gardien ou gardienne, faites les vérifications suivantes :

- Regardez comment la personne prend votre bébé et joue avec lui.
- Demandez-lui ce qu'elle fera si le bébé se met à pleurer ou devient agité.
- Regardez comment elle s'y prend pour nourrir et changer votre bébé.
- Expliquez-lui ce que vous faites pour assurer à bébé un dodo en sécurité (voir [Le sommeil](#)).
- Demandez à la personne si elle a suivi des cours de premiers soins ou de gardienne avertie.
- Dites clairement ce que la personne doit faire et ne pas faire :
 - ✓ toujours placer le bébé sur le dos dans son lit
 - ✓ vérifier souvent si tout va bien pendant le dodo
 - ✓ vous appeler s'il y a un problème
 - ✗ ne jamais frapper ou secouer le bébé
 - ✗ ne jamais le laisser seul sur une table à langer, un canapé, un lit d'adulte ou un comptoir
 - ✗ ne jamais faire chauffer de biberon au micro-ondes ou sur la cuisinière; utiliser l'eau chaude du robinet

Quand la gardienne arrive, montrez-lui où se trouve ce dont elle pourrait avoir besoin et donnez-lui une liste des numéros à composer en cas d'urgence. Dites-lui où vous allez, quand vous reviendrez et comment vous joindre.



À RETENIR

Assurez-vous que vous vous sentez bien à l'aise avec la personne à qui vous allez confier votre enfant, même pour quelques minutes.



HISTOIRES DE FAMILLES

« Après l'arrivée de Jacob dans notre vie, ma partenaire et moi passions l'un près de l'autre comme des zombies. Faire appel à une gardienne de temps en temps nous a permis de nous retrouver en tant que couple. »



À ESSAYER

Dressez une liste de numéros de téléphone importants et gardez-la près du téléphone. Écrivez-y les numéros suivants :

Numéro d'urgence

- 911 (pompiers, police, centre antipoison, ambulance)

Numéros quand il n'y a pas d'urgence

- votre cellulaire
- médecin
- voisin en mesure d'aider
- membre de la famille vivant le plus près
- taxi
- HealthLink BC – 811

En haut de la liste, écrivez :

- votre nom en entier et celui de votre bébé
- le numéro du téléphone de la maison
- votre adresse
- le numéro de carte de BC Services de votre bébé

Service de garde autorisé

Même si vous n'aurez pas besoin d'une place en garderie avant quelque temps encore, c'est une bonne idée de commencer à vous renseigner le plus tôt possible. Cela vous donnera le temps de trouver le service qui fonctionne pour vous et votre famille.

Pour en savoir plus :

- Child Care Service Centre
(sans frais, 1 888 338-6622)
- Child Care Resource and Referral Centres
(ccrr.bc.ca)
- Bureaux de Service BC
(sans frais, 1 800 663-7876)
- Immigrant Settlement Service Agencies
(issbc.org)

Consultez aussi la rubrique Services de garde de la section [Ressources](#).



CHOIX FUTÉ

Si vous pensez à utiliser des services de garde d'enfants autorisés, vous pourriez avoir droit à une aide financière pour vous aider à payer ces services. Renseignez-vous sur l'Affordable Child Care Benefit (ACCB), un programme qui peut vous offrir une subvention pouvant aller jusqu'à 1 250 \$ par mois pour le paiement des services de garde. Vous pouvez évaluer le montant du financement auquel vous aurez droit en consultant myfamilyservices.gov.bc.ca/s/estimator. Consultez le site Web de l'ACCB pour savoir comment déposer une demande.

